



Aides financières pour le perfectionnement professionnel après la fin de l'apprentissage

- Vous avez terminé votre apprentissage, mais n'avez pas trouvé d'emploi?
- Vous avez moins de 25 ans?
- Vous souhaitez continuer à vous former et à relever un nouveau défi professionnel?

Nous vous offrons un soutien financier! Nous contribuons à raison de 50% (mais au maximum de CHF 5'000.-) à vos frais de perfectionnement professionnel au cours de ces 12 prochains mois!

Vous trouverez de plus amples informations ainsi que le formulaire d'inscription sous

www.fondationsperanza.ch sous « perfectionnement professionnel »

OU SOUS:

www.stabilisation.ch